

Le Canada et les Nations Unies

L'ASSEMBLÉE générale, qui a repris ses travaux à New-York le 2 janvier, a consacré une bonne partie de son temps, au cours du mois, à étudier les questions du Moyen-Orient et de la Hongrie. On trouvera ci-dessous un compte rendu portant sur le Moyen-Orient.

Quant à la Hongrie, l'Assemblée a adopté le 10 janvier, par 59 voix (dont celle du Canada) contre 8, et 10 abstentions, un projet de résolution présenté par 24 puissances et portant création d'un comité spécial de cinq membres chargé "d'enquêter et d'établir et maintenir un système d'observation directe en Hongrie et ailleurs pour recueillir des témoignages, réunir des preuves et obtenir des renseignements à l'intention de l'Assemblée générale". Le comité spécial, qui se compose de représentants de l'Australie, de Ceylan, du Danemark, de la Tunisie et de l'Uruguay, a été prié de faire rapport au cours de la présente session de l'Assemblée.¹

La crise du Moyen-Orient

Lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ajournée, le 21 décembre, pour les vacances de Noël, ses discussions sur la crise du Moyen-Orient marquaient la fin d'une étape. La Force d'urgence des Nations Unies établie à l'extrémité nord du canal de Suez dans la zone déjà occupée par les forces anglo-françaises, succédait dans le désert du Sinaï aux forces israéliennes en retrait. L'Assemblée avait décidé que dans le financement de la Force les dix premiers millions seraient répartis entre les États membres selon le barème de cotisations établi pour le budget de 1957 des Nations Unies et que la répartition des dépenses dépassant les dix premiers millions serait déferée à un comité composé de représentants de neuf pays. En vertu de l'autorité que lui conférait l'Assemblée par sa résolution du 26 novembre, le secrétaire général, M. Hammarskjöld, avait procédé à des arrangements en vue du dégagement du canal.

Le 25 décembre, le secrétaire général requérait des États membres que leurs gouvernements examinent la possibilité d'avancer des fonds pour le financement immédiat du déblaiement du canal.

Le 15 janvier, le secrétaire général soumettait à l'Assemblée générale un rapport sur l'application des résolutions de l'Assemblée en date des 2, 4, 7 et 24 novembre demandant le retrait des troupes. Il déclarait que les forces anglo-françaises avaient été retirées au complet le 22 décembre. Quant aux troupes israéliennes, leur retrait s'était effectué par étapes. Le 22 janvier, le désert du Sinaï serait évacué entièrement par les troupes israéliennes à l'exception de la zone de Charm-el-Cheikh qui, s'étendant sur la côte occidentale du golfe d'Akaba, assure la liberté de navigation dans le détroit de Tiran et dans le golfe. Le Gouvernement d'Israël n'avait pas fait connaître au secrétaire général son attitude sur l'évacuation de la bande de Gaza. Le retrait promis permettrait, cependant, à la Force des Nations Unies de prendre position sur la ligne de démarcation depuis la pointe occidentale du territoire israélien jusqu'à quelques milles de la côte méditerranéenne, où commence la bande de Gaza.

¹ Voir "Affaires Extérieures" de janvier 1957.

